



Paris, le 22 avril 2020

M. Olivier Véran
Ministre de la Santé

14 avenue Duquesne
75007 Paris

Objet : Reconnaissance du COVID-19 en maladie professionnelle pour les agents de sécurité

N. Réf. : JH/AB 20048

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, vous avez annoncé que, *« s'agissant des soignants (...) nous avons décidé une reconnaissance automatique comme maladie professionnelle, avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente »*.

Si notre organisation ne peut que se réjouir de cette décision, nous vous interpellons afin que les salariés qui sont depuis le début de cette crise sanitaire mobilisés se voient aussi reconnaître cette reconnaissance, de manière automatique.

Depuis le début de la crise sanitaire, les agents de sécurité assurent leurs missions dans des conditions difficiles et avec un manque de moyens de protection. En effet, les gants, le gel hydro-alcoolique et nous ne parlons pas des masques, n'ont pas été fournis systématiquement, laissant les salariés dans des situations sanitaires précaires, alors m[^]me que trop souvent il n'était pas possible de respecter les "gestes barrières".

Il en est ainsi pour les agents de sûreté aérienne et aéroportuaire, qui ont et doivent continuer à effectuer les palpations de sécurité ou les contrôles des bagages de cabine ou de soute.

Cela est aussi le cas pour les agents de sécurité oeuvrant au sein des espaces de ventes de produit alimentaire pour lesquels les contacts physiques, afin de faire de faire respecter la distanciation entre les clients, les amènent au contact, quand ce n'est pas lorsqu'ils se font prendre à partie physiquement parcequ'il demande le respect des règles.

C'est aussi le cas des agents qui doivent filtrer les accès des transporteurs aux plates-formes logistiques.

Nous pourrions continuer d'énumérer les situations qui amènent les salariés de ce secteur à être en contact avec des publics potentiellement porteur du COVID 19 et qui continuent malgré tout à assurer leurs missions et à protéger les entreprises et secteurs essentiels à la Nation.

.../...

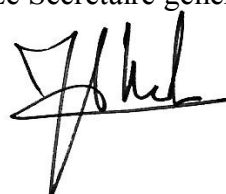
.../...

Ces agents, invisibles, pour le public au sens large (citoyen, donneurs d'ordre, Etat), ne le sont pour le COVID 19.

A ce jour, au moins 6 décès attribués au COVID 19 sont recensés au sein des salariés des entreprises de prévention-sécurité.

Aussi, Monsieur le Ministre, demandons nous, nous aussi que le COVID 19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour tous les agents de sécurité.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Hédou', written over a horizontal line.

Jean Hédou